

Theratechnologies présente ses résultats financiers pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2023 et fait le point sur ses activités commerciales

Sept. 26, 2023

- Revenus consolidés de 20,9 millions de dollars et BAIIA ajusté de 2,2 millions de dollars au troisième trimestre de 2023
 - Dépôt d'une sBLA relative à la formulation F8 de la tésamoréline auprès de la FDA
- Entente de principe visant des modifications importantes apportées à la facilité de prêt conclue avec Marathon

MONTRÉAL, 26 sept. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies Inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs, a présenté aujourd'hui ses faits saillants commerciaux et ses résultats financiers pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de l'exercice 2023, clos le 31 août 2023. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars américains.

« Theratechnologies a déclaré des revenus trimestriels de 21 millions de dollars, ce qui témoigne d'une forte reprise par rapport au trimestre précédent. Non seulement la croissance des nouvelles ordonnances se poursuit à un rythme soutenu, mais nous avons également franchi des étapes importantes dans l'avancement de notre portefeuille de produits et dans la gestion du cycle de vie de nos produits commerciaux », a déclaré M. Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies. « Nous sommes tout particulièrement ravis d'annoncer un solide solde de trésorerie et un BAIIA ajusté de 2,2 millions de dollars au troisième trimestre, promesse faite au début de l'année et tenue en avance sur le calendrier. »

« Nous continuons de créer de la valeur dans notre portefeuille de produits. Une date butoir en vertu de la PDUFA pour la formulation F8, la nouvelle génération d'EGRIFTA SV^{MD}, devrait être fixée au cours du prochain trimestre, ce qui permettra à nos activités commerciales de profiter d'un potentiel de croissance supplémentaire des revenus. Nous sommes donc résolument tournés vers l'amélioration de nos résultats pour le reste de l'exercice 2023 et le nouvel exercice, » a conclu M. Lévesque.

Sommaire des revenus du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2023 (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 août		Variation (en %)	Périodes de neuf mois closes les 31 août		Variation (en %)
	2023	2022		2023	2022	
Ventes nettes d' EGRIFTA ^{MD} et d' EGRIFTA SV ^{MD}	13 183	12 876	2,4 %	36 747	35 996	2,1 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	7 672	7 935	(3,3)%	21 565	22 640	(4,7)%
Revenus	20 855	20 811	0,2 %	58 312	58 636	(0,1)%

FAITS SAILLANTS RÉCENTS ET MISES À JOUR SUR NOS PROGRAMMES

Dépôt d'une sBLA relative à la formulation F8 de la tésamoréline

La Société a annoncé qu'elle avait déposé une demande supplémentaire de licence de produit biologique (« sBLA ») relative à la formulation F8 de la tésamoréline (la « formulation F8 ») auprès de la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA ») le 25 septembre 2023. La Société s'attend à recevoir un accusé de réception de la sBLA dans un délai de 30 jours, accompagné d'une date butoir en vertu de la loi intitulée *Prescription Drug User Fee Act* (la « PDUFA »).

Sous réserve de l'approbation de la FDA, nous prévoyons commercialiser la formulation F8 sous le nom commercial *EGRIFTA MDVTM*.

Parcours de développement du sudocétaxel zendusortide

Le 31 août 2023, Theratechnologies a annoncé que les cinq sites cliniques situés aux États-Unis participant à l'essai clinique de phase 1 du principal conjugué peptide-médicament expérimental de la Société, sudocétaxel zendusortide, étaient ouverts aux fins du dépistage, du recrutement et du dosage des patientes souffrant de cancer ovarien avancé. Un sixième site situé au Canada est en voie de finaliser ses activités de démarrage.

Modifications de la facilité de prêt

Le 28 juillet 2023, Theratechnologies a annoncé que la Société avait conclu une convention avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management L.P. agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon ») afin de modifier certaines des modalités et conditions de sa convention de crédit conclue en juillet 2022 (la « facilité de prêt ») dans le but d'abaisser les liquidités minimales que la Société doit conserver à tout moment de 20 millions de dollars américains à 15 millions de dollars américains.

Les modifications prévoient notamment que la Société doit conserver ce montant minimal de liquidités en tout temps jusqu'au 31 octobre 2023, inclusivement, et respecter toutes les autres modalités de la convention de crédit.

Le 25 septembre 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de principe avec Marathon afin de modifier à nouveau certaines des modalités de la facilité de prêt. Sous réserve de la conclusion de tous les documents juridiques à la satisfaction de la Société et de Marathon, les

modifications proposées seraient les suivantes : i) l'élimination de l'obligation de maintenir en tout temps des liquidités d'un montant de 30 000 000 \$ si la formulation F8 n'est pas approuvée par la FDA d'ici le 31 mars 2024; ii) la diminution au fil du temps du niveau des liquidités minimales exigées pour le faire passer de 20 000 000 \$ à 15 000 000 \$ en fonction du BAIIA ajusté des 12 derniers mois ciblé; iii) le passage d'une cible trimestrielle fondée sur les revenus à une cible fondée sur le BAIIA ajusté à compter du trimestre clos le 30 novembre 2023; iv) la suppression de la facilité de prêt de l'interdiction, pour la Société, d'inclure un paragraphe explicatif sur la continuité de l'exploitation dans le rapport annuel du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant de la Société. En contrepartie des modifications proposées, la Société s'est engagée i) à payer un montant correspondant à 600 000 \$, ou 100 points de base calculés sur la dette consolidée en date des présentes (60 000 000 \$), sur la durée du prêt et qui sera ajouté au prêt en cours en tant que paiement en nature; et ii) à modifier le prix d'exercice des 5 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») détenus par Marathon pour le fixer à 2,30 \$. Par suite du regroupement d'actions réalisé le 31 juillet 2023, quatre bons de souscription de Marathon doivent être exercés afin de souscrire à une action ordinaire de Theratechnologies, ce qui résulte en un maximum de 1 250 000 actions ordinaires pouvant être émises par suite de l'exercice de l'ensemble des bons de souscription.

Regroupement des actions

Le 31 juillet 2023, Theratechnologies a annoncé la conclusion du regroupement des actions ordinaires émises et en circulation du capital-actions de la Société à raison d'une (1) action post-regroupement pour chaque tranche de quatre (4) actions pré-regroupement émises et en circulation (le « regroupement »). L'approbation des actionnaires n'était pas nécessaire pour que le regroupement prenne effet. Les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées sur le TSX et le NASDAQ sur une base consolidée le 31 juillet 2023.

Toute référence au nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne, de bons de souscription de Marathon et d'options d'achat d'actions, au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, à la perte de base et diluée par action et aux prix d'exercice des bons de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne, des bons de souscription de Marathon et des options d'achat d'actions a été retraitée rétrospectivement afin de tenir compte de l'incidence du regroupement sur une base rétrospective.

Prévisions de revenus révisées pour 2023

Nous révisons à la baisse notre fourchette de prévisions de revenus pour l'exercice 2023 pour l'établir dans l'ordre de 82 à 85 millions de dollars, ce qui représentera une croissance du portefeuille de produits commercialisés se situant dans une fourchette allant de 3 % à 6 % par rapport à l'exercice 2022.

Résultats financiers du troisième trimestre de l'exercice 2023

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion daté du 25 septembre 2023 (le « rapport de gestion ») et des états financiers consolidés non audités (les « états financiers audités ») de la Société au 31 août 2023 (les « états financiers intermédiaires »), lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers consolidés non audités sont disponibles au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et au www.theratech.com. Sauf indication contraire, tous les termes clés dans le présent communiqué de presse ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion.

Revenus

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, les revenus consolidés se sont établis à 20 855 000 \$ et à 58 312 000 \$, comparativement à 20 811 000 \$ et à 58 636 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2022, soit une augmentation de 0,2 % d'un exercice à l'autre pour le troisième trimestre et un recul de 0,1 % pour les neuf premiers mois de l'exercice.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, les ventes nettes d' *EGRIFTA SV^{MD}* se sont élevées à 13 183 000 \$, contre 12 876 000 \$ au troisième trimestre de l'exercice 2022, ce qui représente une augmentation de 2,4 % d'un exercice à l'autre. La hausse des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* au cours du trimestre est principalement attribuable aux prix de vente plus élevés, mais a été contrebalancée par la légère hausse des remises aux régimes publics. Les ventes nettes pour la période de neuf mois close le 31 août 2023, qui sont passées de 35 966 000 \$ pour la période correspondante de 2022 à 36 747 000 \$, soit une hausse de 2,1 %, ont été surtout touchées par d'autres prélèvements sur les stocks dans les pharmacies spécialisées au deuxième trimestre de 2023, comme il est expliqué dans nos informations financières du deuxième trimestre.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 7 672 000 \$, contre 7 935 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2022, soit une baisse de 3,3 % d'un exercice à l'autre. La diminution des ventes de Trogarzo^{MD} est attribuable à notre décision de cesser de commercialiser le produit sur le territoire européen, où nous avons enregistré des ventes de 517 000 \$ au troisième trimestre de 2022, ainsi qu'à la légère baisse des ventes unitaires en Amérique du Nord, laquelle a été contrebalancée par la hausse du prix de vente.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2023, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont élevées à 21 565 000 \$, contre 22 640 000 \$ pour la même période de 2022. Les ventes nettes de Trogarzo^{MD} en Amérique du Nord sont demeurées essentiellement stables, si l'on exclut les ventes nettes en Europe de 1 028 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2022.

Coût des ventes

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, le coût des ventes a reculé pour passer à 4 967 000 \$ et à 14 569 000 \$, comparativement à 5 292 000 \$ et à 20 370 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2022.

Le coût des produits vendus s'est chiffré à 4 967 000 \$ et à 14 569 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois considérés de l'exercice 2023, comparativement à 5 292 000 \$ et à 17 929 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2022. La baisse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par la proportion plus élevée des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}*, dont le coût des produits vendus est moins élevé que celui de Trogarzo^{MD}. Pour les neuf premiers mois de 2023, le coût des produits vendus moins élevé s'explique surtout par une charge de 1 788 000 \$, en 2022, attribuable à la non-production de lots prévus d' *EGRIFTA SV^{MD}* qui ont été annulés en raison de la transition prévue à la formulation F8. Aucune charge de cette nature n'a été comptabilisée en 2023. La proportion plus élevée des ventes nettes d' *EGRIFTA SV* a également eu une incidence positive sur le coût des produits vendus en 2023 par rapport à 2022.

Le coût des ventes tient compte également de l'amortissement de l'autre actif de 2 441 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2022. Comme l'autre actif a été entièrement amorti au cours de l'exercice 2022, l'amortissement de l'autre actif pour l'exercice 2023 est nul.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont respectivement chiffrés à 5 396 000 \$ et à 25 141 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, comparativement à 8 425 000 \$ et à 27 484 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2022.

Les frais de recherche et de développement ont diminué de 36,0 % au troisième trimestre de 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution des dépenses visant notre programme d'oncologie, de la baisse des dépenses en Europe, ainsi que d'une diminution des dépenses en raison du quasi-achèvement de nos projets de gestion du cycle de vie d'EGRIFTA SV^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Au cours des neuf premiers mois de 2023, les frais de recherche et de développement ont diminué de 8,5 %, ce qui s'explique encore une fois par la baisse des dépenses liées à nos divers programmes. Les frais de recherche et de développement aux premier et deuxième trimestres de 2023 ont également subi l'incidence défavorable de charges de 3 749 000 \$ liées à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide et de charges de 536 000 \$ liées à la production d'eau bactériostatique pour injection (« EBI »). Compte tenu de ces charges, les frais de recherche et de développement ont affiché une baisse importante pour le trimestre et la période de neuf mois considérés de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des dépenses visant notre programme d'oncologie. Les frais de recherche et de développement comprennent également des charges de 508 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres dépenses se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Frais de vente

Les frais de vente ont diminué pour se situer à 6 728 000 \$ et à 20 021 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, contre 8 404 000 \$ et 31 582 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution des frais de vente au cours du troisième trimestre clos le 31 août 2023 est principalement imputable à l'augmentation des charges engagées au cours de la période correspondante de 2022 liées à la mise sur pied de notre équipe sur le terrain aux États-Unis, ainsi qu'aux indemnités de départ liées à notre décision de retirer le Trogarzo^{MD} du marché européen. La diminution pour la période de neuf mois close le 31 août 2023 est en grande partie attribuable à une charge de 6 356 000 \$ liée à l'amortissement accéléré, au deuxième trimestre de 2022, des droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} sur le territoire européen, à la suite de la décision que nous avons prise de cesser les activités de commercialisation sur ce territoire au cours de ce trimestre, ce qui a également entraîné une baisse des dépenses globales liées aux activités de commercialisation. En 2022, nous avons également engagé des coûts ponctuels liés à la mise sur pied de notre équipe sur le terrain aux États-Unis. Les frais de vente comprennent également des charges de 141 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres charges se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Le poste « Frais de vente » comprend également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'EGRIFTA SV^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons inscrit des charges d'amortissement de 675 000 \$ et de 2 153 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, comparativement à 642 000 \$ et à 8 539 000 \$, respectivement, en 2022.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont respectivement totalisé 3 710 000 \$ et 11 878 000 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, en regard de 4 209 000 \$ et de 13 400 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2022. La diminution des frais généraux et administratifs est en grande partie attribuable à la décision que nous avons prise de mettre fin aux activités de commercialisation de Trogarzo en Europe au cours du deuxième trimestre de 2022. Les frais généraux et administratifs comprennent également des charges de 70 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres charges se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Charges financières nettes

Des charges financières nettes de 674 000 \$ et de 7 557 000 \$, respectivement, ont été inscrites pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023, contre 1 879 000 \$ et 4 808 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2022. Les charges financières nettes du troisième trimestre de 2023 comprennent des intérêts de 2 244 000 \$, constitués des intérêts de 128 000 \$ sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018 et des intérêts de 2 116 000 \$ sur la facilité de prêt. Les charges financières nettes de la période de neuf mois close le 31 août 2023 comprennent des intérêts de 5 902 000 \$, constitués des intérêts de 916 000 \$ sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018 et des intérêts de 4 986 000 \$ sur la facilité de prêt. Les charges financières nettes ont également subi l'incidence, pour la période de neuf mois close le 31 août 2023, de la perte sur la modification de la dette de 2 650 000 \$ liée à l'émission de 5 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») émis dans le cadre des modifications de la facilité de prêt au premier trimestre de 2023. Ces éléments ont été contrebalancés par un profit net sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur de 1 939 000 \$ au cours du trimestre clos le 31 août 2023 et de 2 054 000 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2023.

Les charges financières nettes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023 comprennent également une charge de désactualisation de 500 000 \$ et de 1 642 000 \$, respectivement, en regard de 515 000 \$ et de 1 576 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2022.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à 2 160 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 et à (7 872 000)\$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2023, comparativement à (3 851 000)\$ et à (19 649 000)\$ pour les périodes correspondantes de 2022. Le BAIIA ajusté pour les premier et deuxième trimestres de 2023 a subi l'incidence négative de charges de 3 749 000 \$ liées à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide et de charges de 536 000 \$ liées à la production d'EBI. Aucune charge de ce type n'a été enregistrée au cours du troisième trimestre 2023. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » et « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Perte nette

La perte nette pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2023 s'est élevée à 746 000 \$ et à 21 202 000 \$, respectivement,

comparativement à 7 549 000 \$ et à 39 308 000 \$, pour les mêmes périodes de 2022.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Incertitude quant à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des événements ou des conditions, considérés collectivement, indiquent que la Société pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 août 2023. Si la Société conclut que des événements ou des conditions jettent un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés pour atténuer ces événements ou conditions permettront de lever tout doute important éventuel.

Pour la période de neuf mois close le 31 août 2023, la Société a inscrit une perte nette de 21 202 000 \$ (39 308 000 \$ en 2022) et enregistré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 1 572 000 \$ (9 491 000 \$ en 2022). Le 3 juillet 2023, la Société s'est trouvée en situation de manquement à la clause de liquidités minimales (le « manquement au titre des liquidités ») de la facilité de prêt (au sens donné à ce terme à la note 7 des états financiers intermédiaires), autorisant le prêteur à exiger le remboursement immédiat de l'emprunt et rendant les actifs garantis disponibles au prêteur, lesquels comprennent la quasi-totalité de la trésorerie, des placements obligataires et des fonds du marché monétaire qui sont assujettis à des conventions de contrôle. Ainsi, la facilité de prêt a été classée en tant que passif courant et, par conséquent, le total des passifs courants dépassait le total des actifs courants de la Société au 31 août 2023. Le 21 septembre 2023, la Société a obtenu du prêteur une renonciation concernant le manquement au titre des liquidités. Se reporter à la note 15 des états financiers intermédiaires, « Événements postérieurs à la date de clôture ».

La facilité de prêt de la Société est disponible en quatre tranches qui comportent diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter aux notes 18 et 24 afférentes aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2022). Un manquement au titre des liquidités autorise également le prêteur à interrompre l'avance de tranches additionnelles et peut entraîner également une augmentation du taux d'intérêt de 300 points de base sur l'encours de l'emprunt. En juillet 2023, la Société et le prêteur ont modifié les modalités de la facilité de prêt afin de réduire la clause de liquidités minimales pour la période du 10 juillet au 28 juillet 2023 et ont conclu une modification additionnelle des modalités de la facilité de prêt pour fixer la clause de liquidités minimales à 15 000 000 \$ pour la période du 29 juillet 2023 au 31 octobre 2023. Après cette date, la clause de liquidités minimales reviendra à 20 000 000 \$. Toutefois, si la formulation F8 n'est pas approuvée par la FDA d'ici le 31 mars 2024, la clause de liquidités minimales sera fixée à 30 000 000 \$. La facilité de prêt prévoit également des jalons opérationnels et des cibles de revenus obligatoires (lesquelles ont été modifiées au cours du deuxième trimestre – se reporter à la note 7 afférente aux états financiers intermédiaires) doivent aussi être respectés pour que la Société se conforme aux modalités de la facilité de prêt et effectue des prélèvements aux termes des diverses tranches. En outre, la facilité de prêt comprend une clause restrictive qui interdit l'inclusion d'un paragraphe explicatif sur la continuité de l'exploitation dans le rapport annuel du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant. Le prêteur a toutefois modifié la facilité de prêt le 27 février 2023 de manière à ne pas tenir compte de cette interdiction pour l'exercice clos le 30 novembre 2022. Malgré l'entente de principe conclue avec le prêteur le 24 septembre 2023, rien ne garantit que le prêteur acceptera de modifier la facilité de prêt ou d'accorder une dispense pour tout autre manquement éventuel aux clauses restrictives, le cas échéant.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 août 2023 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire de sa capacité à obtenir le soutien du prêteur (y compris les dispenses et modifications éventuelles), à accroître ses revenus et à gérer ses charges de manière à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs suffisants et à trouver d'autres sources de financement afin de respecter les clauses restrictives de sa facilité de prêt, notamment l'obtention de l'approbation par la FDA de sa formulation F8 au plus tard le 31 mars 2024. Les plans de la direction englobent les négociations en cours avec le prêteur en vue de faire apporter des modifications à sa facilité de prêt, la recherche d'autres sources de financement, y compris la mobilisation de capitaux propres additionnels, et la génération de flux de trésorerie d'exploitation positifs. Certains éléments de ces plans sont hors du contrôle de la direction et l'issue ne peut être prédite à l'heure actuelle. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être en situation de défaut sur sa facilité de prêt, être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations et de chercher à mobiliser d'autres sources de financement ou de vendre ou liquider ses actifs. C'est pourquoi il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers intermédiaires ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des états financiers intermédiaires. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du troisième trimestre de l'exercice 2023, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 22 874 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations gouvernementales et municipales et des fonds du marché monétaire. À l'heure actuelle, la Société est tenue de conserver des liquidités de 15 000 000 \$ en trésorerie, en obligations et en fonds du marché monétaire jusqu'au 31 octobre 2023, inclusivement, et de 20 000 000 \$ par la suite pour respecter sa clause de liquidités minimales.

La Société a modifié volontairement sa méthode comptable au cours de l'exercice 2022 afin de classer les intérêts payés et reçus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, tandis qu'ils étaient précédemment classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement et que les intérêts reçus étaient classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants de l'exercice 2022 qui figurent dans les présentes ont été révisés pour refléter ce changement de méthode comptable.

Pour le trimestre clos le 31 août 2023, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 5 329 000 \$, contre (1 572 000)\$ pour la

période correspondante de l'exercice 2022.

Au troisième trimestre de l'exercice 2023, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 5 329 000 \$ sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (incidence défavorable de 2 757 000 \$ en 2022). Ces variations comprennent l'incidence favorable d'une diminution des stocks (2 439 000 \$), de la diminution des clients et autres débiteurs (4 445 000 \$) et d'une baisse des frais payés d'avance et des acomptes (958 000 \$) et comprenaient une incidence défavorable des créiteurs (2 947 000 \$). La diminution des stocks est principalement attribuable à la réduction prévue des stocks de Trogarzo^{MD}. La hausse des provisions a également eu une incidence favorable de 1 687 000 \$ sur les flux de trésorerie.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, la Société a reçu un produit net de 19 700 000 \$ provenant du prélèvement de la deuxième tranche aux termes de la facilité de prêt. Le 30 juin 2023, nous avons remboursé la tranche restante de 27 452 000 \$ des billets de premier rang convertibles. Au 31 août 2023, il n'y avait plus aucun billet de premier rang convertible en circulation. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022, la Société a réalisé un produit net de 37 715 000 \$ tiré de l'émission d'un emprunt à long terme. Les principales sorties de trésorerie liées aux activités de financement au cours de l'exercice 2022 ont eu trait à l'achat de billets de premier rang convertibles pour 28 746 000 \$ (y compris les coûts liés à l'achat) et aux coûts de financement différés de 1 225 000 \$ liés à l'établissement de la facilité de prêt. Il n'y a eu aucune autre activité de financement et d'investissement importante au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 31 août 2023 et 2022.

Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux IFRS et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions, certains coûts de restructuration et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société a recommencé à utiliser le BAIIA ajusté au cours du trimestre écoulé et elle a inclus le BAIIA ajusté de la période comparative. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 août		Périodes de neuf mois closes les 31 août	
	2023	2022	2023	2022
Perte nette	(746)	(7 549)	(21 202)	(39 308)
Ajouter :				
Amortissement ¹	868	856	2 739	11 531
Charges financières nettes ²	674	1 879	7 557	4 808
Impôt sur le résultat	126	151	348	300
Rémunération fondée sur des actions	519	812	1 797	3 020
Provision au titre des stocks ³	–	–	170	–
Coûts de restructuration ⁴	719	–	719	–
BAIIA ajusté	2 160	(3 851)	(7 872)	(19 649)

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu à compter de 8 h 30 (HE) le 26 septembre 2023 pour discuter des résultats et des récentes mises à jour commerciales. L'appel sera animé par M. Paul Lévesque, président et chef de la direction. D'autres membres de l'équipe de direction, dont le vice-président principal et chef de la direction financière, M. Philippe Dubuc, le vice-président principal et chef de la direction médicale, Dr Christian Marsolais, et le chef de la direction commerciale mondiale, M. John Leasure, se joindront à M. Lévesque pour répondre aux questions des participants après les remarques préparées.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence.

Les informations relatives à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Date de la conférence téléphonique	26 septembre 2023
Heure de la conférence téléphonique	8 h 30 HE
Lien de la webdiffusion	https://edge.media-server.com/mmc/p/3ghrwykd
Numéro de téléphone	1-888-317-6003 (sans frais) ou 1-412-317-6061 (international)
Code d'accès	9250897

L'enregistrement audio sera également disponible dans la section « [Événements antérieurs](#) » à l'onglet Relations avec les investisseurs du site Web de la Société.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. Suivez Theratechnologies sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur nos prévisions révisées de revenus pour l'exercice 2023, nos attentes à l'égard de la commercialisation d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}; notre capacité d'accroître les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; notre capacité de générer un BAIIA ajusté positif sur une base trimestrielle; l'approbation de la formulation F8 par la FDA; notre capacité de recruter des patients et de terminer notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide; notre capacité de respecter les clauses, les engagements et les obligations contenus dans la facilité de prêt et de conclure des documents juridiques acceptables à la fois pour la Société et pour Marathon (au sens donné à ce terme ci-après) relativement à de futures modifications de la facilité de prêt; nos attentes concernant nos résultats financiers, y compris nos revenus, nos charges, nos marges brutes, notre rentabilité, nos liquidités, nos dépenses en immobilisations et nos impôts sur les bénéfices; nos estimations concernant nos besoins en capital.

Ces informations, qui indiquent notre point de vue actuel sur des événements futurs, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs présentés ou sous-entendus dans les informations prospectives. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des informations prospectives : les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} continueront de progresser aux États-Unis avec le temps; nos dépenses continueront d'être maîtrisées; nos pratiques commerciales aux États-Unis ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel; *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis ne sera adopté ou rendu par un organisme gouvernemental; il sera possible de compter sur un approvisionnement continu d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} pour répondre en temps opportun à la demande du marché; nos relations avec les tiers fournisseurs d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} seront exemptes de conflits; la quantité de produits retournés et la valeur des ristournes et des rabais ne dépasseront pas nos estimations à cet égard; aucune version biosimilaire de la tésamoréline ne sera approuvée par la FDA; aucun vaccin ni remède ne sera trouvé pour la prévention ou l'éradication du VIH; la FDA approuvera à des fins de commercialisation la formulation F8; nous conclurons des documents juridiques à la satisfaction de la Société et de Marathon relativement aux modifications proposées de la facilité de prêt; nous ne serons pas en défaut aux termes des modalités et conditions de la facilité de prêt; dans la mesure où nous ne respecterions pas les clauses de la facilité de prêt, nous parviendrions à négocier des renonciations à ces manquements; la Société poursuivra son exploitation; nous serons en mesure de recruter des patients pour nos essais cliniques de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide et nous serons en mesure de voir des effets sur l'efficacité lors de cet essai clinique de phase 1 sans observer d'effets secondaires importants; les échéances établies dans le présent communiqué de presse ne seront pas touchées de façon défavorable et importante par des événements imprévus qui pourraient survenir après la date du présent communiqué de presse; notre plan d'affaires ne subira pas de modifications importantes; aucun événement international, comme une pandémie ou une guerre mondiale, ne se produira et n'aura d'incidence négative sur le commerce mondial.

Les hypothèses qui sous-tendent les informations prospectives sont soumises à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la poursuite des collaborations et autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et fournisseurs tiers actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par des tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; les événements qui pourraient perturber la capacité de la Société de respecter les délais indiqués dans le présent document; la découverte d'une cure pour le VIH; l'incapacité de la Société de respecter les conditions énoncées dans la facilité de prêt, entraînant un cas de défaut et provoquant une augmentation du taux d'intérêt sur son emprunt de 300 points de base et donnant le droit à Marathon de rappeler le prêt et de saisir les actifs de la Société; notre capacité à négocier de nouvelles renonciations ou modifications visant la facilité de prêt; le rejet par la FDA de la formulation F8; les difficultés à recruter des patients pour l'essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide; les résultats négatifs découlant de cet essai clinique de phase 1, entraînant l'abandon de ce programme de développement; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, sa rentabilité, ses liquidités, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital. Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023, accessible sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur le formulaire 40-F daté du 28 février 2023, dans les documents déposés de Theratechnologies pour connaître les autres risques liés à l'entreprise. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la

suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Relations avec les investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

communications@theratech.com

1-514-336-7800

Relations avec les médias :

Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et affaires générales

communications@theratech.com

1-514-336-7800

¹ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

² Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette et le profit sur la résiliation de bail.

³ Provision au titre des stocks dans l'attente de l'approbation de la commercialisation de la formulation F8.

⁴ Les coûts de restructuration comprennent des charges liées à des indemnités de départ et à d'autres charges associées aux cessations d'emploi dans le cadre de la réorganisation annoncée en juillet 2023.